

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIVRE VERT—LA DATE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU COMITÉ

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère qu'il va dissiper une confusion apparente ou réelle sur les questions de politique étrangère suscitées par son Livre vert.

Le ministre sait, je suppose, compte tenu des négociations qui se sont déroulées à la Chambre, que l'opposition participera au comité parlementaire chargé d'étudier ce Livre vert et les questions de politique extérieure qui en découlent si le comité parlementaire effectue son étude et présente son rapport sur les questions de libre-échange et sur l'Initiative de défense stratégique avant que le gouvernement ne prenne sa décision sur l'une ou l'autre de ces questions.

Le ministre ne convient-il pas que l'on pourrait rédiger un mandat de la Chambre stipulant que le comité devrait présenter un rapport sur l'Initiative de défense stratégique et le commerce bilatéral avec les États-Unis? En même temps, le gouvernement pourrait-il s'engager à ne pas prendre de décision sur l'une ou l'autre de ces questions tant que le comité n'aura pas présenté son rapport sur chacune de ces deux questions?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je suis enchanté de constater que l'opposition officielle est revenue sur sa position et accepte maintenant que le public et le Parlement du Canada soient autorisés à discuter des questions de politique étrangère. Je suis un peu étonné qu'un parlementaire de l'expérience du très honorable chef de l'opposition souhaite négocier ce genre de question à la Chambre même, d'autant plus qu'il sait qu'une réunion des leaders à la Chambre consacrée précisément à cette question doit avoir lieu tout de suite après la période des questions. Nous avons l'intention de continuer à être raisonnables...

**M. Broadbent:** Continuer? C'est nouveau.

**M. Clark (Yellowhead):** ... mais nous tenons à garantir le droit des Canadiens à participer au débat sur la politique canadienne internationale, et nous n'avons pas l'intention de laisser les partis d'opposition les en priver par leur obstination à la Chambre des communes.

**M. Deans:** Ce n'est pas une très bonne base de négociation.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, ce n'est pas tout à fait le climat ni le ton que le ministre doit donner s'il veut que le comité ait un mandat que nous jugerons acceptable de ce côté-ci de la Chambre. Il sait que, si le gouvernement insiste, il pourra donner le mandat qu'il veut au comité et permettre aux députés conservateurs de voyager dans tout le pays. Personne ne refuse de discuter. Nous essayons au contraire d'avoir une discussion vraiment utile.

## Questions orales

[Français]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE AVEC LE NICARAGUA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Ma deuxième question, monsieur le Président, est celle-ci. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait fort bien, dans ses réponses à des questions posées ici à la Chambre les 6, 7 et 8 mai, concernant le boycottage des Américains contre le Nicaragua, le ministre a donné l'impression que les compagnies canadiennes, y compris les filiales canadiennes des entreprises américaines, pourraient continuer de commercer librement avec le Nicaragua. Pourquoi alors le ministre a-t-il donné l'impression contraire à Washington dans ses discussions avec le secrétaire d'État des États-Unis, M. George Shultz, au sujet du nouveau bureau commercial du Nicaragua à Toronto? Est-ce que les filiales canadiennes des entreprises américaines peuvent continuer à commercer et à combler le vide créé par le boycottage américain pour vendre des produits médicaux, des machines agricoles et d'autres choses de ce genre?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, premièrement, si je comprends bien la position du très honorable chef de l'opposition, le parti libéral est maintenant prêt à donner son accord, sans débat prolongé, à un renvoi à un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier le Livre vert, même s'il n'y a qu'une partie qui joue un rôle dans les discussions. Ce n'est pas là la position que nous préférons. Nous préférons avoir un débat de tous les partis à la Chambre et nous continuons à espérer que ce sera possible.

En ce qui a trait à la situation concernant les relations entre le Canada et le Nicaragua, la situation aujourd'hui est ce qu'elle était avant, comme je l'avais décrit ici, à la Chambre. Les sociétés canadiennes ne sont pas affectées par l'action américaine. Cela n'était pas changé; ce ne sera pas changé par l'attitude du gouvernement canadien en ce qui concerne le bureau qui sera établi par le gouvernement du Nicaragua à Toronto.

• (1420)

[Traduction]

LA POSITION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, si le très honorable représentant lit les feuillets bleus, il verra ce que j'estime être un mandat acceptable.

Bon nombre de Canadiens se préoccupent du fait que le Livre vert du ministre sur la politique étrangère ne contienne que 17 lignes sur les droits de la personne. Apparemment, à la Conférence internationale sur les droits de la personne qui se tient à Ottawa en ce moment, la délégation du Canada refuse de soulever officiellement des cas précis de personnes qui ont subi des mauvais traitements dans divers pays pour avoir exprimé leurs opinions politiques. Je sais que le ministre tient lui-même beaucoup au respect des droits de la personne, mais pourquoi le gouvernement met-il la pédale douce lorsqu'il s'agit de cas particuliers? Ne devrait-il pas plutôt adopter publiquement une position énergique, étant donné surtout que d'autres pays le font?